

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

10 – 17 décembre 2019

***10. Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 – budget annexe
lotissement Belle Île***

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 du budget annexe Lotissement Belle Ile,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),

ADOpte la décision modificative n°1 au budget primitif 2019 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| Réelles : | 0.00 € | Réelles : | 0.00 € |
| Ordre : | 142 306.64 € | Ordre : | 142 306.64 € |
| TOTAL : | 142 306.64 € | TOTAL : | 142 306.64 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Réelles : | 0.00 € | Réelles : | 0.00 € |
| Ordre : | 142 306.64 € | Ordre : | 142 306.64 € |
| TOTAL : | 142 306.64 € | TOTAL : | 142 306.64 € |

| | | | |
|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| TOTAL GENERAL : | 284 613.28 € | TOTAL GENERAL : | 284 613.28 € |
|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :